

Info **adalia:** zéro **Phyto**

Mars 2021



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Trimestriel - Mars 2021 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211

4

**Que faire de
vos feuilles mortes ?**

10

Le frelon asiatique

14

**La clé d'une lutte
raisonnée : l'observation**

Utilisation du glyphosate par le particulier	2
Adalia vous aide à recruter des agents qualifiés	3
Que faire de vos feuilles mortes ?	4
Le lierre terrestre	6
Des exemples de cahiers des charges, des fiches techniques	8
Le frelon asiatique	10
Les brosses sur débroussailleuses	12
Acquisition d'un réciprocatteur par Adalia 2.0	13
Le printemps sans pesticide	14
La clé d'une lutte raisonnée : l'observation	16
La chronique du Docteur GD	18

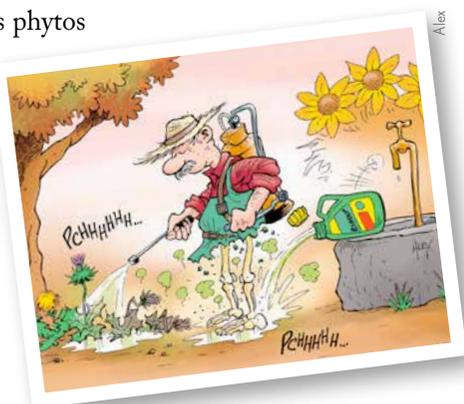


Utilisation du glyphosate par le particulier : il peut ou il peut pas ?

Il y a quelques semaines, une information concernant l'utilisation du glyphosate est parue dans la presse. Il y était mentionné que l'arrêté interdisant l'utilisation du glyphosate n'était plus d'actualité et que donc ce dernier pouvait à nouveau être utilisé. Oui, mais en pratique, rien ne change ! **En effet, la vente du glyphosate aux particuliers est par contre toujours**

interdite ! De plus, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 11 juillet 2013 interdit l'utilisation de produits phytos sur tous les terrains revêtus non cultivables reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales. Pour les particuliers, il s'agit entre autres d'un trot-

toir, d'une allée de garage ou encore d'une terrasse.



Vous engagez du personnel pour la gestion de vos espaces verts ?

Adalia 2.0 peut vous aider à recruter des agents qualifiés

Une des missions des conseillers techniques est de faciliter la gestion des espaces verts publics sans pesticide. Pour cela, comme vous le savez certainement, nous pouvons nous rendre sur le terrain dans des espaces où le « zéro phyto » pose problème et vous conseiller sur des alternatives adaptées. Nous organisons des formations sur différents thèmes de la gestion écologique des espaces verts, nous fournissons des outils de communication pour sensibiliser les citoyens, nous donnons des présentations sur ce qu'implique le zéro phyto à destination des riverains, etc.

Cet accompagnement évolue et au fil des années et l'offre de nos services s'étoffe. Récemment, en réponse à des demandes de plusieurs communes, nous avons participé à des recrutements d'agents techniques (jardiniers, chefs d'équipe espaces verts, ...). Notre aide peut aller du simple conseil sur les qualités qu'un jardinier devrait avoir à l'heure actuelle pour l'entretien des espaces verts sans pesticide à inclure dans une offre d'emploi par exemple, à la participation à la rédaction d'un examen écrit et/ou au jury de sélection du futur candidat.

Si vous aussi vous comptez engager du personnel ayant une certaine connaissance horticole pour parvenir à une gestion optimale de vos espaces verts, n'hésitez pas à faire appel à notre équipe de conseillers techniques :

Thibaut Mottet :

thibaut@adalia.be
0486/440094

Pierre-Laurent Zerck :

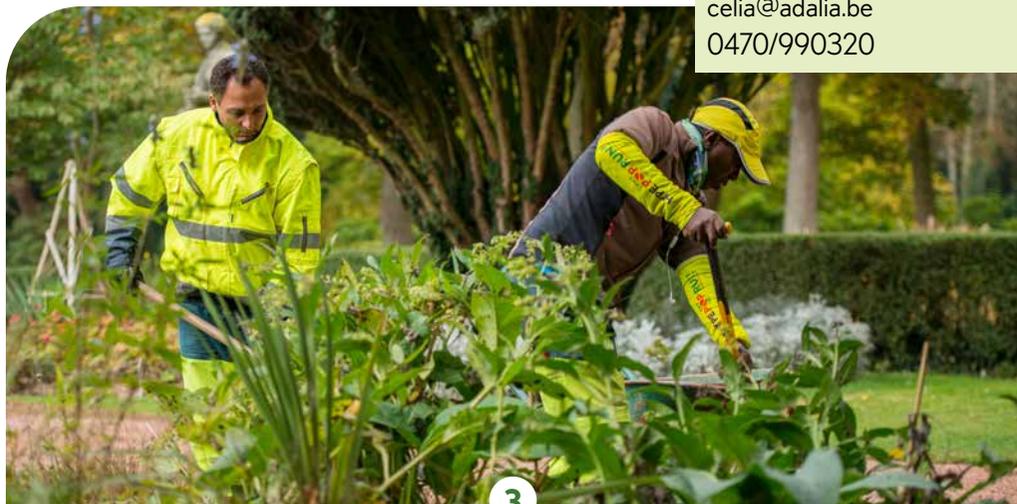
pierre-laurent@adalia.be
0493/458104

Tiffany Frenkel :

tiffany@adalia.be
0486/360730

Célia Larrinaga :

celia@adalia.be
0470/990320



Que faire de vos feuilles mortes ?

Le ramassage des feuilles mortes est un travail assez chronophage. Or, il est tout à fait possible de valoriser ce « déchet » et ainsi gagner du temps et de l'argent.

Les mulcher !

À la fin de l'hiver, les feuilles mortes peuvent être broyées à l'aide d'une tondeuse mulcheuse et laissées sur place. Néanmoins, il est important de vérifier que ces feuilles n'aient pas été attaquées par la mineuse du marronnier. Dans ce cas, il est nécessaire de les ramasser.



Les utiliser comme paillage

Les feuilles mortes peuvent bien entendu être utilisées comme paillage afin d'éviter l'apparition des herbes indésirables, limiter l'arrosage et favoriser la vie microbienne du sol. Attention, il est important d'en mettre une couche suffisante (7-8cm).

Exemple en France :

Depuis 3 ans, une com-

mune française a décidé de ne plus ramasser les feuilles mortes présentes aux pieds des arbres. Cela a pour effet de créer une couche d'humus et ainsi d'alimenter les arbres en nutriments. Les micro-organismes refont également leur apparition.

Dans ce cas, il est important de communiquer car les espaces se trouvant sous les arbres auront l'air moins entretenus.

Compostage ou biométhanisation

Les feuilles mortes peuvent également être envoyées dans un centre de compostage ou de biométhanisation (production de chaleur et d'électricité à partir du méthane libéré par les matières organiques).

Un ramassage des feuilles mortes facilité

Utilisée par quelques communes wallonnes, la 'Profi-



hopper Amazone' permet de tondre jusqu'à des hauteurs pouvant atteindre 60 cm tout en collectant le produit de tonte, de mulcher, de ramasser les feuilles mortes en hiver, de couper des graminées et les bulbes fanés au printemps. Selon les options, le prix varie fortement (environ 32000€ HTVA).

Remarque : Plusieurs informations présentes dans cet article proviennent du guide « Des trésors verts dans ma commune : valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts à l'échelle d'une collectivité territoriale » réalisé par le réseau Fredon France en collaboration avec Valtom.

AS
MOTOR



L'AS 940 SHERPA 4WD RC : LA SEULE AUTOPORTÉE
TÉLÉCOMMANDÉE AU MONDE



Plus d'infos :



✉ info@dis-natura.com

☎ 081/620.530

★ Rue des poiriers 3,
5030 Gembloux

Glechoma hederacea

Le lierre terrestre

Afin de rebondir sur une erreur survenue dans notre dernier info0phyto (voir erratum), nous avons décidé cette semaine de vous parler de *Glechoma hederacea*, le lierre terrestre.

Le lierre terrestre est très différent de son homonyme grimpant, en commençant par sa taxonomie. *Glechoma hederacea* appartient à la grande famille des Lamiaceae, au même titre que les lamiers, menthes, romarins et thyms. Cette plante se caractérise par une taille pouvant atteindre 40cm. Les pétales soudés, de couleur bleue-violette, forment un tube de 1 à 2 cm de long qui présente en son extrémité une lèvre supérieure droite échancrée et une lèvre inférieure trilobée. Un

pistil bifide, caractéristique de nombreuses Lamiaceae, est présent. Les fleurs s'insèrent par 2 ou 3 à l'aisselle des feuilles, ces dernières étant en forme de rein à la base de la plante et en forme de cœur sur son dessus. La tige, comme toutes les Lamiaceae est quadrangulaire et accueille les feuilles en position opposée et décussée (opposée sur un même plan, avec les plans perpendiculaires entre eux). Elle est également rampante et s'enracine à hauteur des nœuds.

Sa floraison est très étalée, elle démarre au printemps pour se terminer en automne.

Quel est l'intérêt de cette plante ?

- Son caractère rampant et stolonifère en fait une plante intéressante à installer dans les parterres en tant que plante couvre-sol
- Cette espèce aime les milieux ombragés et riches en azote, idéal donc en couverture de beaucoup de parterres
- Elle est indigène de nos régions et profitera à toute une série de pollinisateurs.



Shutterstock/Colinvaughan-Holman

- Le lierre terrestre est comestible et a un goût qui n'est pas sans rappeler la menthe. Il pourra ainsi servir dans un but pédagogique d'ouverture à la nature par exemple.

- Son feuillage apporte des couleurs intéressantes qui oscillent entre vert foncé et pourpre par endroit.

- Sa floraison étalée apporte des couleurs durant toute la saison.

Risques de confusion : lamier pourpre, véronique de perse, dorine.

Mellifère, indigène, couvre-sol et comestible, comme nous le disions dans notre dernier numéro « le lierre, a tout pour plaire » (même si cette espèce ci ne vous fera pas grimper aux arbres).



Shutterstock/Miroslav Hlavko

Erratum

Lors de notre dernier infoOphyto, une erreur s'est glissée dans l'article concernant le lierre (*Hedera helix*). Nous écrivons donc un « lierratum ».

En effet, bien que la description et les photos du lierre grimpant étaient correctes, nous avons malheureusement titré l'article et nommé cette plante au premier paragraphe « lierre terrestre ». Bien que ces deux plantes s'appellent toutes les deux « lierre » en français, elles sont totalement différentes tant par leur morphologie que par leur appartenance taxonomique.

Merci à notre fidèle et attentive lecteur.trice qui a repéré l'erreur et qui nous a donné l'idée pour notre prochaine fiche plante que nous vous invitons à découvrir dans ce numéro : le lierre terrestre (le vrai cette fois-ci : *Glechoma hederacea*).

Bonne lecture !
Pierre-L. aurent Z.

Des exemples de cahiers des charges mis à votre disposition !

La rédaction d'un cahier spécial des charges dans le cadre de la passation d'un marché public peut parfois s'avérer compliquée voire fastidieuse. En effet, cela requiert du temps et une certaine réflexion quant aux clauses à y inclure. C'est pourquoi l'équipe des conseillers techniques d'Adalia 2.0 s'est penchée sur la question afin de faciliter la tâche aux agents d'une administration publique qui doivent passer

par cette étape pour l'achat de matériel de désherbage alternatif ou encore la prestation de tiers pour l'entretien d'espaces verts en GD.

Ainsi, une série de cahiers de charges « types » contenant des clauses techniques spécifiques ont été compilés et sont disponibles sur demande.

Vous êtes intéressé ?

Vous devez justement pro-

céder à l'achat d'un désherbeur mécanique, d'un réciprocatteur (tête spéciale anti-projections à mettre sur une débroussailleuse), ou cherchez un prestataire de services pour entretenir un ou plusieurs espaces ou pour les végétaliser et devez donc passer par la rédaction d'un cahier des charges ?

N'hésitez pas à contacter notre équipe de conseillers techniques (voir p. 3).

Projet BlueSter

Le projet transfrontalier BlueSter, soutenu par le dispositif INTERREG, mobilise de nombreux partenaires dans les Hauts de France, en Wallonie et en Flandres (incluant entre autres Eleveo, Gembloux Agro-Bio-Tech et l'ENRx / Centre régional de ressources génétiques) pour donner un souffle nouveau à la Bleue Mixte, une race bovine locale.

Entre autres objectifs, le projet vise à implanter la Bleue

Mixte en travaillant sur l'ancrage de la Bleue à son terroir via l'éco-pâturage. Vous souhaitez justement développer un projet d'éco-pâturage bovin sur votre commune, peut-être que ce projet peut vous intéresser !

Pour toute information :
Mélanie RIVET - ENRx
Centre régional
de ressources génétiques
+33 7 88 40 74 00
+33 3 20 67 03 51
m.rivet@enrx.fr
www.projet-bluester.eu»





Plantation Mécanisée des oignons à fleur

 Créative, économique & durable

Demandez notre nouveau catalogue
Plantation Mécanisée !

Agent Natura Loci
Tél: +32 488 25 05 35
www.ververexport.be

Michel Dereau
info@naturaloci.be

Le frelon asiatique, ce terrible prédateur invasif !

Introduit accidentellement près de Bordeaux, le frelon asiatique a colonisé plus de 80 % du territoire français en 12 ans.

Les premiers nids ont été découverts dans le Tournaisis, mais la progression est rapide.

Cet insecte menace directement les abeilles auxquelles il fait une chasse sans merci. Il n'est dangereux pour l'homme que dans le voisinage immédiat du nid.

Caractéristiques du frelon asiatique :

Le frelon asiatique construit de gros nids (40-80 cm de diamètre), le plus souvent assez haut dans les arbres, mais aussi sur les bâtiments et

sur d'autres supports. Il faut donc lever les yeux, et tenter de repérer ces

grosses boules brun-beige en matière cartonnée. Le nid est fréquemment caché par le feuillage, mais il peut être repéré par les allées et venues des frelons (lesquels paraissent presque tout noirs de loin). Plus rarement, le nid est situé dans un abri (grenier, poulailler, etc).

La chute des feuilles est une occasion à saisir pour le repérage des nids. Par ailleurs, le

lierre, qui commence à fleurir, est très apprécié de divers insectes butineurs, notamment le frelon asiatique.

Que faire en cas de détection de frelons, ou de nids de frelons ?

Au moindre doute, veuillez prévenir Michel De Proft, responsable au CRA-W (gsm : 0476 76 05 32), en vue de l'identification formelle de l'espèce, puis de la neutralisation des colonies (service gratuit). L'idéal serait de lui envoyer une photo à l'adresse suivante : m.deproft@cra.wallonie.be

Documentation :

Des dépliants sont disponibles <http://biodiversite.wallonie.be/frelon>



Fablegros/Phaboy



Claude Alleva/Phaboy

Cet article a été rédigé sur base d'un document réalisé par le CRA-W, le SPW et l'asbl CARI.



Shutterstock



SAVE THE DATE



**ABEILLES
& COMPAGNIE**



Adalia 2.0 et la Wallonie, dans le cadre de
la campagne « Abeilles & Compagnie » organisent
une journée d'échange entre les communes :

**L'accueil des pollinisateurs,
parlons-en !**



Le 18 mai 2021

Plus d'informations prochainement
sur www.adalia.be
www.facebook.com/adalia.asbl



Les brosses

sur débroussailleuses

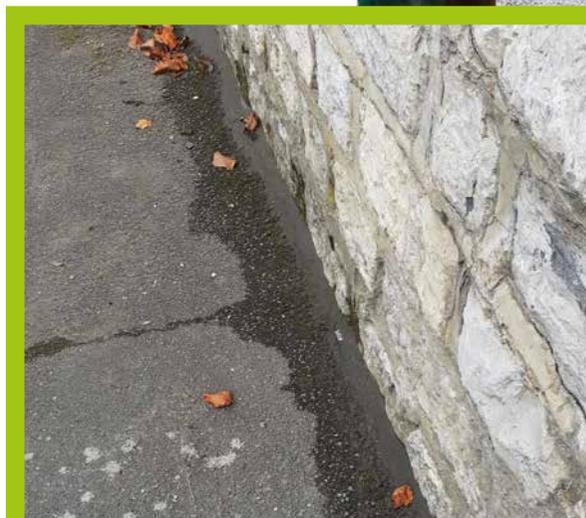
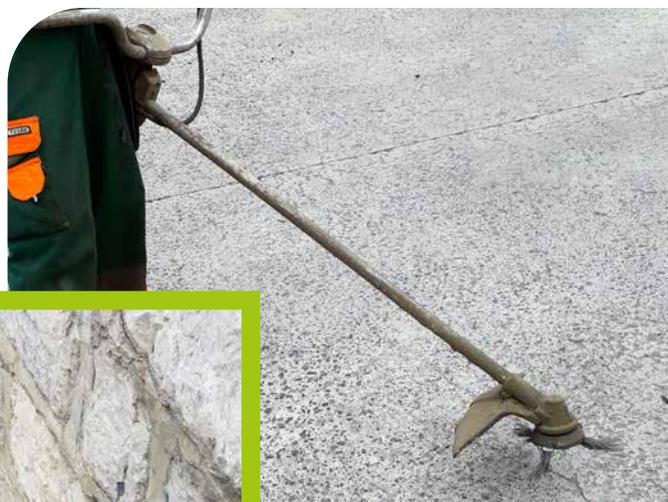
Accessibles financièrement (de 50€ à 250€) et efficaces contre la mousse, les brosses placées sur débroussailleuses permettent de désherber les surfaces en pavés, en béton ou en tarmac.

Il est possible d'utiliser une brosse avec des torons en nylon ou en acier. La largeur de travail varie de 150mm à 300mm. Ces machines peuvent ainsi intervenir dans les endroits difficiles d'accès.

Le nombre de torons/brins varie fortement en fonction de la brosse.

Attention, il est conseillé de placer une bavette de protection pour réduire les projections.

Pour débroussailler dans les graviers, vous pouvez utiliser le réciprocatteur. Il s'agit d'une débroussailleuse avec un système de lames réciproques qui réduit fortement les projections.



Vous ne voulez plus entretenir les bords de murs ? Le rejointoyage est une bonne option !



Une autre option : la végétalisation des pieds de murs

Acquisition d'un réciprocatteur

par Adalia 2.0

Vous souhaitez voir fonctionner un réciprocatteur ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous ! En effet, l'asbl Adalia a acheté cette débroussailleuse afin de pouvoir montrer son fonctionnement aux

différentes communes. Pour rappel, cette débroussailleuse comporte deux lames réciproques qui évitent fortement les projections et permet donc de débroussailler dans les graviers.

Plus d'infos :

Thibaut Mottet :

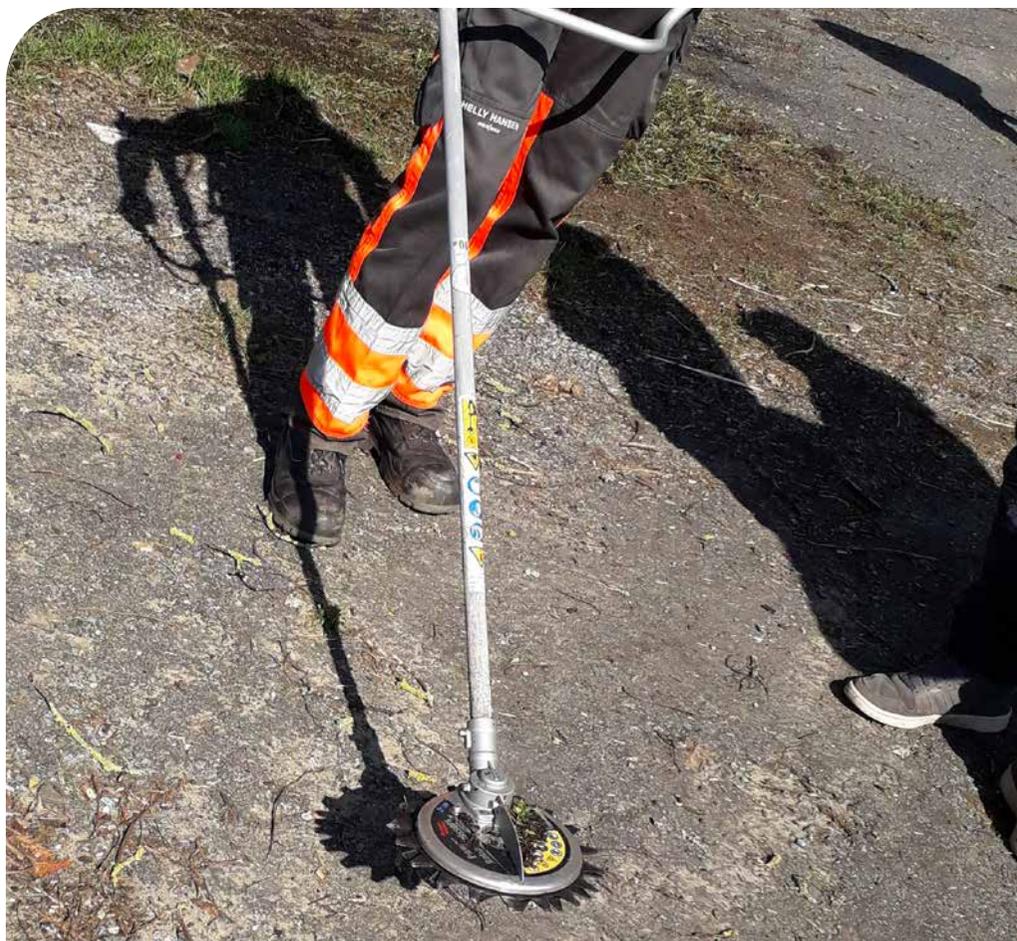
thibaut@adalia.be

0486/440 094

Pierre-Laurent Zerck :

pierre-laurent@adalia.be

0493/458 104



Le Printemps Sans Pesticides est de retour !

Balades nature, bourses aux plantes, foires de jardin, webinaires, visites de jardin, expos, ateliers culinaires, ... participez pendant tout un printemps aux nombreux **événements pour petits et grands** en lien avec **le zéro pesticide et la biodiversité** ! Découvrez toutes les activités sur www.printempssanspesticides.be !

Vous souhaitez vous mobiliser et proposer une activité ? Devenez acteur du Printemps

Sans Pesticides en vous rendant sur www.printempssanspesticides.be. Nous vous aidons dans la communication de votre événement et vous envoyons des goodies à distribuer à vos visiteurs !

Mobilisons-nous pour un Printemps sans Pesticides !

Contact : Adélaïde Germeau
0488 45 93 57
adelaide@adalia.be



Web : www.printempssanspesticides.be

Campagne organisée par l'asbl Adalia 2.0 en collaboration avec le Service public de Wallonie. Cette campagne sera adaptée en fonction des mesures sanitaires prises par le Gouvernement.

Des webinaires pour le renouvellement de la phytolice !

Le 25 janvier, l'asbl Adalia 2.0 a donné une formation sur les alternatives aux pesticides dans le cadre du renouvellement de la phytolice. Celle-ci s'est déroulée en vidéo conférence au vu des conditions sanitaires. Environ 30 personnes (services publics et entrepreneurs de parcs et jardins) y ont participé.

Pour rendre cette présentation la plus concrète possible,

nous avons pu compter sur la participation de Nicolas Léonard, de l'entreprise de formation par le travail AID Soleilmont. Celui-ci a montré les différentes machines de désherbage alternatif dont il disposait et en a expliqué les caractéristiques.

D'autres formations de ce type seront organisées tout au long de l'année.

Plus d'infos :
Alice Gaillard :
alice@adalia.be
0489/954 245

Thibaut Mottet :
thibaut@adalia.be
0486/440 094



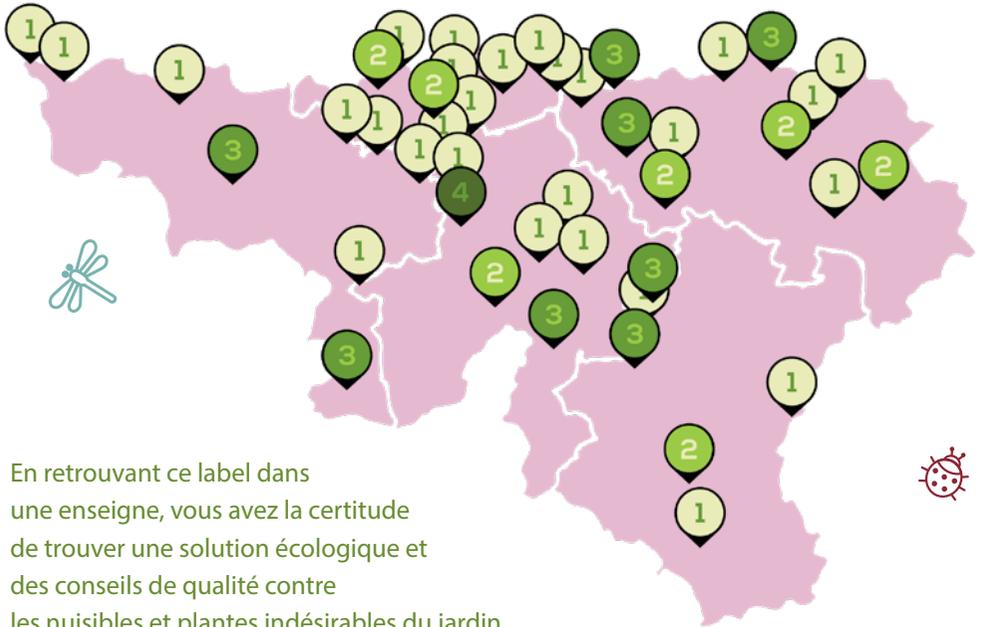
JARDINERIES LABELLISÉES



Partout en Wallonie, des jardineries s'engagent en faveur des alternatives aux pesticides.



4 niveaux d'engagements



En retrouvant ce label dans une enseigne, vous avez la certitude de trouver une solution écologique et des conseils de qualité contre les nuisibles et plantes indésirables du jardin.



Rejoignez notre page Facebook
ou rendez-vous sur
www.jardinersanspesticides.be

adalia:



Avec le soutien de



Wallonie

La clé d'une lutte raisonnée :

l'observation

Connaissez-vous un jardinier qui découvrirait avec plaisir des rosiers envahis de pucerons ou des buis couverts de chenilles ?

Non, et pour cause : il est normal de vouloir préserver des cultures soigneusement entretenues pendant plusieurs mois. Mais est-il nécessaire de vouloir lutter à tout prix contre ces organismes considérés comme indésirables ? Il est d'ailleurs possible, dans certains cas, que les ravageurs et les maladies ne soient probablement pas – ou peu – la cause de véritables dégâts.

Le principe de base d'une protection des plantes respectueuse de l'environnement passe en premier par la phase d'observation. Avant de prendre toute décision, essayez d'abord de connaître l'origine des symptômes que présente la plante et posez-vous les questions suivantes :

- N'est-ce pas la manifestation normale de son évolution ? Exemple : son vieillissement.

- Ses conditions de développement sont-elles optimales ? Exemple : exposition au vent.

- La plante est-elle bien adaptée au sol dans lequel elle se trouve ? Exemple : un sol très argileux et gorgé d'eau.

- Ces symptômes ne sont-ils pas le résultat de facteurs cultureux ou climatiques ? Exemples : un manque de





Shutterstock

nutriments, une sécheresse prolongée.

Lorsque toutes ces possibilités ont été écartées, il est fort probable que la plante malade soit victime des attaques d'un ravageur (insecte, acarien...) ou qu'elle ait été contaminée par une maladie causée par un champignon, une bactérie ou un virus.

Pour identifier la cause des dégâts, il est nécessaire d'observer la plante de manière méthodique tout en sachant que la cause de la dépréciation ne se situe pas toujours au niveau du symptôme visible.

L'observation la plus efficace se fait de haut en bas :

1. Partez du symptôme observé (ou de l'extrémité

de la plante en cas de dépérissement généralisé);

2. Observez attentivement la partie malade et n'hésitez pas à retourner les feuilles pour regarder leur face inférieure ;

3. En descendant progressivement, étudiez les tiges, les rameaux, le tronc et le collet de la plante;

4. Analysez, quand cela est possible, le sol et le système racinaire.

Afin de vous assurer de pouvoir déterminer le vrai responsable des dégâts, aidez-vous d'un bon livre traitant des problèmes phytosanitaires.

L'asbl Adalia 2.0 peut également vous aider à condition que vous ayez une bonne photo à envoyer.

S'il s'agit d'une maladie difficilement reconnaissable, adressez-vous à la Cliniques des Plantes (www.cliniques-desplantes.be). Après réception d'un échantillon, leur laboratoire pourra effectuer des analyses afin d'identifier avec certitude le pathogène.

Une fois le problème phytosanitaire reconnu, le recours à un moyen de lutte ne devra toutefois pas être systématique. En effet, l'existence d'insectes ou de champignons n'entraîne pas automatiquement des dommages irréparables pour la plante. Il est préférable d'essayer d'évaluer les risques encourus par la culture, et de vérifier si la croissance de la plante ou sa production peuvent être perturbées. Certains ravageurs tels que les pucerons sont les proies de précieux alliés prédateurs au jardin (les coccinelles, syrphes, chrysopes...).

Tout ce raisonnement peut paraître complexe ; et pourtant, avec un peu d'observation, vous apprendrez vite à faire le bon choix tout en respectant l'environnement.

La chronique du Docteur GD



Cher Docteur GD,

La semaine passée, j'étais installé tranquillement dans mon divan en train de regarder le tournoi de tennis de Wimbledon et tout d'un coup je fus pris d'une soudaine mélancolie. En effet, je me rendis compte qu'aucune "mauvaise herbe" ne poussait sur leur terrain. Nostalgique, je me levai de mon fauteuil pour admirer mon jardin et mon Murray envahi de végétation. Haaa que c'était chouette quand on pouvait utiliser des pesticides. Mais ici, non, rien, Nadal, on peut plus rien mettre. C'est alors que mon épouse surgit de la cuisine en brandissant une gazette. "Chou, tu vas pouvoir me rendre un service et désherber le trottoir, le glyphosate peut être à nouveau utilisé" me dit-elle. Là, j'aperçus mon fils, Gaël, tout hébété. Je lus l'article qui confirmait que l'arrêté qui interdisait l'utilisation du glyphosate était interdit d'utilisation et que donc le glyphosate n'était plus interdit d'utilisation, vous avez suivi ? Non ? Ha... bon. Bref, comprenant qu'on pouvait à nouveau utiliser du glyphosate, je pris la balle au bond et j'allais vite faire un tour sur mon mac (enroe) afin de voir les magasins de jardinage ouverts dans la région. Après avoir fait mon choix, j'y fonçai plein tube. À la bonne aventure, en entrant, je tombai sur un excellent serveur qui me demanda ce qu'il pouvait faire pour moi. Je lui dis qu'il me fallait du glyphosate pour entretenir ma propriété. Que n'Henin me répondit-il. Le glyphosate peut en effet être utilisé mais on ne peut pas vous le vendre. Désolé. Après 15, 30, 40 minutes de discussion, il commençait à m'Agassi et sur le coup de l'énerverment, je tentai de lancer mon coup droit pour attraper un bidon et partir mais il me prit à revers dans un autre couloir pour me plaquer. Quelle Malisse... Jeu, set et match, j'étais à terre, battu et je dus donc abandonner la partie, fuyant vers ma voiture, sans glyphosate et sans dents. Quel Connors ce serveur.

Comment se fait-il que des produits peuvent être utilisés mais pas vendus ! Je n'y comprends plus rien.

Roland G.

Cher Roland,

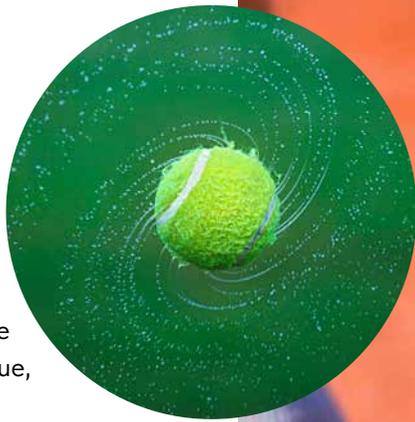
Bienvenue en Belgique, pays du surréalisme. À nouveau autorisé dites-vous ? Sur ce coup là, pas sûr qu'on aille vers l'avenir. Il y a quelque chose qui vous échappe mais pas de panique, ce n'est pas bien Graff.

Le problème vient de notre système politique, il est difficile de Federrer tout ça ! Concrètement, le pouvoir fédéral a son mot à dire sur la vente des produits phytos et la Région wallonne sur leur utilisation. Il y a quelques années, si vous vous rappelez, le glyphosate pouvait être acheté mais pas utilisé. Maintenant c'est l'inverse, il peut être utilisé mais pas acheté. Et oui, un autre arrêté interdit sa vente aux particuliers. Il faut bien varier les plaisirs. Ce n'est jamais ni tout blanc ni tout Noahr.

De toute façon, quoi qu'il en soit, en Wallonie, il est interdit d'utiliser des produits phytos sur les TRNC - terrains revêtus non cultivables (graviers, pavés, tarmac, béton,...) reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales et ce depuis le 1^{er} septembre 2014. De plus, les herbicides de synthèse, comme le glyphosate ne peuvent plus être vendus aux particuliers. Cela règle donc cet imbroglio législatif.

Et oui, que voulez-vous, ces produits étaient efficaces certes mais ils avaient surtout un impact sur notre santé et sur notre environnement. Chaque médaille a son revers. Limiter l'utilisation des pesticides ne peut qu'améliorer notre santé et l'état de la biodiversité. Cela vaut bien quelques pissenlits sur notre pelouse.

Votre dévoué Docteur GD



Info zéro Phyto adalia:

Equipe des conseillers techniques «zéro pesticide» :

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94 - thibaut@adalia.be
- **Tiffany Frenkel** : 0486/36.07.30 - tiffany@adalia.be

Comité de rédaction/Editeur responsable
Thibaut Mottet et Tiffany Frenkel

Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur
info@adalia.be • www.adalia.be

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos) • RPM : Namur



Avec le soutien de
la



Wallonie